

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

Entre les soussignés :

Le Client (Cabinet médical, clinique ou médecin)

[Raison sociale / Nom du médecin]

Adresse : [Adresse complète du cabinet]

Email : [Adresse e-mail]

Téléphone : [Numéro de téléphone]

D'une part,

Et,

Secrétaire médicale indépendante

Sandra BIGOTTO

Adresse : Route de Boncourt 12, 2923 Courtemaîche

Statut : Indépendante / N° de décompte : 10.018.047

Email : sandra@secretaire-med.ch

Téléphone : 078 737 04 11

D'autre part.

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Prestataire s'engage à fournir des prestations de secrétariat médical au Client, en toute indépendance et sans aucun lien de subordination.

ARTICLE 2 : NATURE DES MISSIONS

Le Prestataire sera amené à effectuer, de manière non exhaustive, les tâches suivantes (à définir au préalable avec le client) :

- Accueil physique et téléphonique des patients.
- Gestion et planification des rendez-vous (agenda médical).
- Frappe, relecture et mise en forme de comptes rendus médicaux.
- Gestion des dossiers médicaux et des correspondances.
- Préparation des factures (tarification médicale) et suivi des rappels de débiteurs.
- Laboratoire
- Divers...

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'EXÉCUTION ET LIEU DE TRAVAIL

Le Prestataire réalise ses missions de manière :

- Dans les locaux du Client (Domicile du cabinet).
- En télétravail (à distance, depuis les propres locaux du Prestataire).

Les horaires d'intervention seront définis d'un commun accord selon les besoins du cabinet et la disponibilité du Prestataire.

ARTICLE 4 : DURÉE ET RÉSILIATION

Le présent contrat prend effet à compter du **[Date de début]** pour une durée :

- Indéterminée
- Déterminée, se terminant le **[Date de fin]**

Chacune des parties peut résilier le présent contrat par écrit, moyennant un préavis de **[Durée, ex: 1 mois, 3 mois]** pour la fin d'un mois. En cas de non-respect grave des clauses, le contrat pourra être rompu avec effet immédiat.

ARTICLE 5 : FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prestations du Prestataire seront facturées selon les modalités suivantes :

- Au taux horaire de : **34.-** CHF
 - Au forfait mensuel ou par prestation : **1200.-** CHF/semaine ; **5200.-** CHF/mois
- Le Prestataire adressera une facture détaillée au Client à la fin de chaque durée de mandat convenu, payable dans un délai de : **dès réception de la facture pour court mandat et à 10 jours pour moyen mandat** net.

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITÉ ET SECRET PROFESSIONNEL

Le Prestataire s'engage expressément à respecter la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des données, informations médicales, dossiers patients et fonctionnement du cabinet dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de sa mission. Cette obligation de secret professionnel persiste après la fin du contrat.

ARTICLE 7 : STATUT INDÉPENDANT ET ASSURANCES

Le Prestataire agit en qualité de travailleur indépendant. Il est seul responsable du paiement de ses charges sociales, de ses assurances responsabilité civile professionnelle et de sa prévoyance. Le présent contrat ne constitue en aucun cas un contrat de travail.

ARTICLE 8 : LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Le présent contrat est soumis au droit Suisse. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera, à défaut de règlement amiable, porté devant les tribunaux compétents du siège du Client.

Fait en deux exemplaires à : **[Ville]**

Le : **[Date]**

Pour le Client

(Signature précédée de la mention "Lu et approuvé")

Pour le Prestataire

(Signature précédée de la mention "Lu et approuvé")